

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT N°3 (EXTRAORDINAIRE) – LUNDI 27 JANVIER 2020

Présents :

Direction : M. Wajnberg, M. Fabvre, Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des parents : MM. Launey, Serverin

Représentant des personnels ATOS : M. Dubos

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : MM. Aimé, Abbal, Charbonneau, Mmes Leruste, Cabrit

Représentants des élèves : Mmes Volz, Jancourt, M. Pelletier

Ambassade : M. Robin

Conseillers consulaires : MM. Roussel, Consigny

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h34. Mme Doyhambehere est secrétaire de séance, M. Aimé secrétaire de séance adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté.

Le compte-rendu du Conseil du Second Degré sera présenté au prochain Conseil d'établissement ordinaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le proviseur tient à remercier en son nom et au nom de la communauté éducative M. Fabvre, DAF intérimaire, pour le travail efficace et décisif accompli, pour avoir ramené de la sérénité dans l'équipe administrative et aidé au bon déroulement de cette rentrée. Les représentants des parents se joignent à ces remerciements, en soulignant la transparence et la démarche didactique dont il a fait preuve et qu'ils ont fortement appréciées.

2. Adoption du PV du Conseil d'établissement du 18 novembre 2019

. Une coquille est à corriger : pour le vote des tarifs de la section internationale, il faut lire : 'Vote du CE' et non 'Vote du CA'.

. M. Roussel, conseiller consulaire, demande l'ajout des mots 'en partie' dans la phrase (p.4, 5^e ligne avant la fin) : « A Kyoto, les parents acceptent des billets *en partie* non remboursables, ce qui permet des tarifs avantageux (M. Roussel). »

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est adopté.

3. Adoption de la Charte des voyages actualisée

Le proviseur rappelle que les modifications proposées ont été transmises à l'ensemble des personnels avec les documents de ce Conseil d'établissement ; toutefois, s'il apparaît que les échanges requièrent plus de temps, l'adoption du texte modifié peut être reportée à un prochain CE.

Les points proposés sont examinés un par un. Voici les modifications (*en italique*) finalement retenues après échanges :

. II- Principes généraux. *L'avis du CE pourra être requis chaque année sur le maintien ou l'évolution de ces plafonds*

. II- Principes généraux. (Pour tenir compte d'une remarque des représentants évoquant l'existence de voyages de groupe et non de classe et leur absence dans la Charte, la modification suivante est proposée) « Les voyages *scolaires, de groupe ou de classe*, font partie intégrante du projet d'établissement du LFI Tokyo. »

. III- Modalités / 2. « Dépôt des projets *et de la liste des accompagnateurs pressentis (y compris des personnels non enseignants)* auprès de la direction... »

Sur ce point, et répondant à une question diverse, le proviseur explique que la direction n'a pas à choisir les accompagnateurs à la place des professeurs organisateurs. Les représentants précisent que le point litigieux portait plutôt sur le besoin d'aide lorsqu'il faut recruter des personnes extérieures au lycée : le proviseur propose alors

d'inclure ce point dans la modification du point 9, tout en insistant sur la nécessité de recourir d'abord à des personnes en qui les organisateurs ont confiance et qui connaissent élèves et/ou collègues.

. III-8. *Un bilan pédagogique pouvant prendre des formes diverses sera présenté aux familles au retour du voyage et transmis à la direction. Un bilan financier sera établi à l'issue du voyage.*

. III-9. *Un référent interne accompagne les organisateurs dans l'élaboration du projet et dans le choix d'accompagnateurs extérieurs à l'établissement, selon des modalités précisées par une note de service.*

. VI- Organisation administrative. *Les conditions tarifaires d'annulation seront communiquées aux familles avec les autres informations sur le voyage.*

. IV- Caisse de solidarité.

La Caisse de solidarité de l'établissement apporte une aide aux familles qui en font la demande. Cette aide est attribuée après avis de la Commission de la Caisse de solidarité, sollicitée et réunie autant que de besoin.

Cette Caisse est alimentée par les dons des familles. Ceux-ci sont collectés :

Lors de l'inscription ou de la réinscription

Lors d'opérations diverses (par exemple la distribution ou la vente de photos de classe, en fonction des choix faits par l'établissement)

Par un appel aux dons facultatifs joint à la facturation des voyages

La Charte ainsi modifiée est mise au vote.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

La Charte est adoptée.

4. Sécurité informatique : échanges et pistes de travail

Les représentants des personnels évoquent quelques points de préoccupation : le site internet non sécurisé (en http et non en https), qui peut poser problème pour le référencement par des moteurs de recherche comme Google et qui peut exposer le site à des attaques faciles ; l'existence de serveurs internes et non de serveurs externes, qui peuvent mettre en situation délicate en cas de dégâts en interne (séisme ou autre).

Le CE s'accorde pour envisager de cartographier la situation afin de savoir ce qu'il en est sur ces questions.

5. Adoption du calendrier scolaire 2020-2021

Le débat et le vote sur ce point sont reportés à un CE extraordinaire convoqué pour mardi 4 février.

Le proviseur rappelle le contexte : certains personnels ont fait remarquer que la procédure de concertation n'avait pas été scrupuleusement respectée, malgré une consultation par mail du Conseil d'école. Dans le souci d'éviter que le vote du CE ne soit alors annulé pour irrégularité en cas de recours auprès de l'AEFE, le proviseur a choisi de reprendre le processus de concertation dans le primaire.

Il résume les points litigieux du moment : 4 jours fériés + 1 jour de vacances supplémentaire ou 5 jours fériés + 1 jour de vacances supplémentaire.

Il souhaite que tout cela aboutisse à un vote consensuel.

6. Présentation des pistes pour le budget 2020

M. Fabvre fait la présentation du budget (le proviseur précise que les documents, pourtant prêts dès le 17 janvier, n'ont pas été envoyés la semaine suivante, son attention ayant été focalisée par l'envoi de ces documents à l'Assemblée des Conseillers puis par la succession des réunions, documents et comptes-rendus de la semaine suivante ; ces documents ont finalement été envoyés ce lundi 27 janvier au matin aux membres du CE et distribués en papier lors de la séance).

Le budget du LFITokyo est composé de 7 budgets : Fondation, Examens, Voyages, Transports, Demi-pension, Périscolaire, Lycée

Le budget regroupe des prévisions faites à un instant donné selon des éléments connus ou estimés et selon les orientations stratégiques. C'est donc un document de politique générale. Il suppose d'être compréhensible, ce à quoi s'attache M. Favre.

Il ne détaille pas tous les budgets mais les évoque brièvement : celui de la Fondation relève de mouvements de trésorerie. Les voyages relèvent de ressources affectées, ce budget visant à être à l'équilibre. Examens : même fonctionnement, avec des réserves, donc sans modification des tarifs ; de même pour le Pécristaire, qui dispose d'une petite marge, et là encore sans changement des tarifs ; de même pour les Transports, dont les réserves sont plus importantes (le contrat actuel est avantageux et inchangé depuis des années ; les réserves seront utiles le jour où ce contrat sera revu à la hausse ; il faut toutefois être vigilant face à la stagnation constatée depuis quelques années, et pour cela une hypothèse pourrait être de proposer aux élèves de CM2 d'avoir accès aux places vacantes en privilégiant peut-être dans un premier temps les fratries).

Demi-pension : une hausse de 1% est prévue, mais insuffisante face à un déficit structurel. La hausse importante du contrat de maintenance pèse notamment sur ce service et n'avait pas été anticipée. Par ailleurs, la cafétéria est structurellement déficitaire ; il n'est cependant pas question de la supprimer sans considérer l'ensemble des aspects de la demi-pension. La réflexion est donc à poursuivre, ce que la hausse modérée permet d'accompagner avant d'aboutir.

Lycée : c'est le budget principal. Il repose sur une hypothèse de 1480 élèves, avec une hausse des frais de scolarité de 1,8%, loin des 3% annoncés l'an dernier. Plusieurs paramètres expliquent cette hausse moins importante :

- Evolution des effectifs
- Exécution budgétaire favorable
- Baisse de la PFC de l'AEFE (de 7,5 à 6%) au 1^{er} janvier (M. Consigny précise la signification du sigle : Participation Financière Complémentaire).

Les charges :

- Masse salariale, avec une hausse annuelle de 0,97% (GVT - M. Favre précise la signification du sigle, Glissement Vieillesse Technicité et explique que cette hausse est simplement liée à l'augmentation de la masse salariale due à la montée des personnels dans la grille salariale par ancienneté).
- Prise en compte sur 12 mois de la hausse de TVA d'octobre dernier
- Poursuite du plan de financement du projet immobilier, estimé à 800 millions JPY. Ce sont les frais de scolarité qui permettent principalement à l'établissement d'assurer ce financement.
- Il y aura des créations de postes : 1,5 poste (1 classe + groupes de langues en CM2) + 1 poste de titulaire remplaçant au primaire (ce professeur sera présent tous les jours, et vu les nombreux remplacements à assurer il ne devrait pas rester inactif ; cela reviendra moins cher que le système actuel de rémunération des remplacements) ; pour l'équipe administrative, 0,5 poste pour les bourses (21% d'élèves boursiers) pour compenser les heures supplémentaires actuellement nécessaires à cette gestion.
- Une hausse des dépenses pédagogiques est prévue pour accompagner une répartition par projets et non plus par disciplines ;
- Ouverture d'une ligne 'développement durable'
- Des travaux sont prévus pour les laboratoires de sciences et, éventuellement, travaux de cloisonnement de grandes salles si besoin ;
- Dotation aux amortissements et provisions : l'économie faite grâce à la baisse de la PFC est fléchée ici sur le financement du projet immobilier.

Ainsi, au 31 mars 2021 l'établissement pourrait disposer de 806 millions. Il resterait 100 jours de fonds de roulement (la norme prudentielle est de 90 jours ; les 10 jours supplémentaires correspondent aux besoins de trésorerie pendant l'été). Et ainsi, le projet une fois réalisé ce fonds ne sera pas vide.

M. Roussel demande si l'on a évalué l'impact de la baisse du prix des denrées suite à l'élargissement des zones d'approvisionnement pour la demi-pension. Cet impact est d'environ 2% - même si le gain est partiellement annulé par l'augmentation des quantités.

Les représentants des parents s'interrogent sur une éventuelle baisse des frais d'écologie à partir de 2022, une fois le projet achevé. Cette aspiration des représentants des parents est légitime, tout comme leur souhait de visibilité sur du moyen terme. Mais le projet immobilier a surgi à peine quelques années après l'installation dans ce nouveau bâtiment,

et avec des augmentations irrégulières et parfois importantes. Selon M. Fabvre, une augmentation même très faible permet de préparer le futur quoi qu'il arrive.

Les représentants des personnels ajoutent qu'il était prévu de détruire et de reconstruire le bâtiment au bout de 30 ans.

M. Consigny demande quelles sont nos estimations sur l'évolution des entreprises et quelle est notre flexibilité si des grandes entreprises nous sollicitent. M. Fabvre indique qu'une baisse des plans de contribution est prévue. Cette année, le bilan devrait être de 221 millions de JPY ; pour l'an prochain la prévision est de 154 millions de JPY. Il est rappelé que le projet ne vise pas à attirer de nouveaux élèves mais à accueillir les élèves actuels dans de meilleures conditions.

M. Roussel demande confirmation de l'évolution des effectifs à propos du plan de contribution (environ 25 élèves en moins). La tendance est à la hausse depuis plusieurs années, mais la prévision de l'an prochain est calculée de façon prudente.

M. Roussel demande si les exonérations seront modifiées. Les exonérations liées à l'attribution de bourses évolueront au rythme de l'évolution des tarifs. Les exonérations à partir du deuxième enfant sont maintenues.

7. Adoption de la structure pédagogique du secondaire 2020-2021

Le proviseur rappelle les étapes de la concertation dans le secondaire : Conseil pédagogique puis Conseil du Second Degré. Il résume les points saillants de cette structure pédagogique :

- 1 division supplémentaire en 4^e, 3 divisions par niveau au lycée ;
- L'ouverture en terminale des 8 spécialités proposées en Première
- L'ouverture en terminale de l'option cinéma audio-visuel dans la continuité de la Première
- L'ouverture de la section internationale américaine au collège, maintenant qu'elle a reçu la validation du ministère
- Le maintien des sections européenne et orientale, et de la section internationale japonais
- Le maintien du latin au collège et au lycée

Des précisions sont demandées sur les groupes (confirmation de 8 groupes de sciences et technologie en 6^e), des questions sont posées sur la possibilité de suivre le japonais en LV2 à la place de l'espagnol ou de l'allemand.

Il est toutefois rappelé que la structure pédagogique ne concerne que le nombre de divisions, à quoi le proviseur propose d'ajouter la liste ci-dessus pour rassurer ceux qui auraient besoin de l'être. Mais il explique que la concertation est à poursuivre sur l'organisation pédagogique, qui inclut la répartition fine des heures et des modalités d'enseignement : des conseils d'enseignement ont commencé et se poursuivent. La présentation détaillée de la répartition des heures pourrait être faite en fin d'année, mais elle serait prématurée à ce stade, et le vote du CE ne porte pas sur cette répartition mais uniquement sur la structure.

Les représentants des personnels insistent sur la question de la communication des informations : plutôt qu'un tableau incomplet figurant dans les documents transmis avant le CE, il est jugé préférable de s'en tenir au nombre de classes par niveau : 4 classes en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e ; 3 classes en 2^{nde}, 1^{re} et terminale.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

La structure pédagogique du secondaire est adoptée.

8. Avis sur la labellisation de l'établissement Génération 2024

Pour compléter le document présenté, le directeur du primaire M. Sansebastian précise que ce label permettra de valoriser l'existant, d'établir des passerelles et de délivrer des attestations labellisées aux élèves poursuivant leur cursus en France ou postulant en 2024 à l'organisation des JO de Paris.

Les représentants des personnels questionnent l'objectif 4 (« ouvrir les équipements sportifs ») : le proviseur nuance en rappelant que cette ouverture se fera dans la mesure du possible, une fois les activités pédagogiques du lycée posées. Mais l'ouverture de ces installations au quartier fait déjà partie de notre paysage, ainsi qu'aux écoles internationales et à des écoles japonaises lors des nombreuses rencontres sportives.

Les représentants des personnels questionnent l'objectif 3 (« adapter les parcours des sportifs de haut niveau ») : en effet, l'établissement a scolarisé des sportifs de haut niveau par le passé, et ce label peut aider à mieux les identifier.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'avis du CE est favorable à la demande de labellisation Génération 2024.

Le directeur du primaire souhaite remercier la collègue qui a porté ces actions sportives au primaire.

9. Information : don des vêtements non réclamés par les familles

Des parents d'élèves souhaitent récupérer les vêtements d'élèves non réclamés par les familles (pourtant exposés dans le hall chaque veille de vacances), pour les donner à des associations ou personnes dans le besoin.

L'idée est jugée bonne par le Conseil d'établissement.

M. Roussel demande ce que devenaient ces vêtements jusque-là : ils étaient jetés, après un certain temps de conservation.

Il est donc convenu de leur donner ces vêtements en fin d'année scolaire.

Les représentants des personnels rappellent aux représentants des parents la nécessité, au primaire, de mettre le nom de l'enfant sur les vêtements, pour éviter ces pertes.

10. Questions diverses

Vu le nombre élevé de ces questions (20), le proviseur propose de répondre d'abord à l'intégralité des questions puis, pour le temps restant, de laisser les représentants revenir sur les questions et les réponses de leur choix. La proposition est acceptée.

Questions des représentants des parents du LFI Tokyo

1. Est-ce qu'une réunion d'information sur Parcours Sup est prévue pour les parents du niveau lycée ?

→ Oui cela existait dans le cadre d'une autre réunion thématique (les classes préparatoires), mais la proviseure adjointe se dit prête à en organiser une plus spécifiquement. D'autres informations se font par ailleurs : en classe, courrier aux familles.

2. Y a-t-il une initiation à l'informatique et à la programmation au Primaire pour tous les élèves ? Pour information, une telle initiation est prévue dans les écoles japonaises ?

→ Pour ce qui est des programmes français, celui de cycle 2 (2018) prévoit : Espace et géométrie : "programmer les déplacements d'un robot ou ceux d'un personnage sur un écran" ; celui de cycle 3 prévoit : "programmer les déplacements d'un robot ou ceux d'un personnage sur un écran en utilisant un logiciel de programmation". En cas de question quant à la mise en œuvre de ces programmes, le proviseur renvoie au dialogue direct avec les professeurs.

3. Pourrions-nous connaître l'état actuel de nos relations avec le voisinage ? Sont-elles plutôt bonnes ? Les actions entreprises (nettoyage des alentours du lycée, ...) sont-elles continuées ? Les problèmes liés au stationnement sont-ils résolus ? Y a-t-il de nouvelles plaintes concernant l'utilisation du petit parc ?

→ Les relations sont bonnes. Les élèves sont volontaires, un groupe est en cours de création pour faire des plantations dans les espaces verts proches du lycée. Nous rencontrons également très régulièrement les policiers de Takinogawa en charge des questions scolaires. Nous répondons aux plaintes au cas par cas, mais il n'y en a pas eu récemment. Et nous verrons à l'avenir s'il faut envisager un plan de circulation à sens unique le matin pour éviter les engorgements.

4. Deux incidents où des élèves du LFI Tokyo ont été confrontés à une attitude agressive en gare d'Itabashi ont été signalés. La direction pourrait-elle indiquer les suites données ? Les élèves pourraient-ils être informés de la conduite à suivre quand une telle situation se produit ?

→ Les deux élèves concernés ont été entendus et rassurés ainsi que leur famille. La réponse à cette question avait déjà été apportée à un représentant des parents d'élèves la semaine dernière. Par ailleurs les élèves savent, parce que cela leur a été dit, qu'ils peuvent et doivent informer l'établissement en cas d'incident, et c'est ce qui se passe. Le proviseur ne souhaite pas diffuser de message rappelant cela, car il paraît inutile de laisser penser que ces incidents seraient fréquents et d'inquiéter abusivement élèves et parents.

5. Pourrions-nous avoir les premiers retours sur l'aménagement de la politique des langues au Primaire ? Le Conseil d'École du 4 avril 2019 annonçait la mise en place de ces changements en PS et MS pour la rentrée 2019.

→ Ce bilan sera présenté au Conseil d'école avant la fin de l'année scolaire.

6. Nous saluons l'initiative « Silence ! on lit ». Il y a eu une annonce dans le mail "semaine en un clic" mais il semblerait cependant que certains élèves n'aient pas été au courant du projet. Une plus forte information/implication des parents aurait permis d'accompagner (choix du livre) et de prolonger à la maison cette démarche.

→ En effet, l'information en amont devra être améliorée : pour cette première édition, le proviseur explique avoir insisté sur l'information aux personnels, et la majorité des professeurs en ont parlé à leurs élèves, mais l'information directe aux élèves et aux parents n'a pas été suffisante.

Questions des représentants des personnels enseignants et d'éducation

1. Au 2ndaire, il y a cours de 8h à 18h. Est-il possible d'assurer une permanence IT (informatique) le matin de 8h à 9h et sur les heures de déjeuner ? En effet, le bureau étant fermé sur ces créneaux, il est impossible d'emprunter les tablettes pour la 1ère heure de cours de la matinée et pendant l'heure de déjeuner ; idem si nous rencontrons une difficulté technique (problème de connexion pour un élève, matériel défectueux, etc.).

→ Il faudra étudier cela avec les deux personnes concernées, qui sont souvent déjà disponibles même pendant leur temps de déjeuner.

2. Serait-il possible de connaître le nombre de "référénts" (voyage, numérique et d'autres visiblement) dans l'établissement (primaire/secondaire) et de connaître le mode de rémunération ? Comment sont évalués les besoins de l'établissement en amont ? Un bilan est-il effectué en fin d'année ? La reconduction est-elle automatique ?

→ Les référents du secondaire percevant une Indemnité pour Mission Particulière ont été identifiés et présentés lors des instances de début d'année.

Au primaire, le référent du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) bénéficie d'une décharge hebdomadaire de 2h de classe (référént 1er et second degré). Les référents numériques et Parcours citoyen du primaire bénéficient d'une décharge d'1h30 par semaine (annualisée). Les coordonnatrices de langues au primaire perçoivent 1h30 par semaine en heures supplémentaires. Ces missions ont été attribuées après appel à volontaire.

Chaque référent est invité à rédiger un bilan de son action. Et si la liste des référents percevant une indemnité est présentée chaque année (elle le sera à l'avenir pour le primaire également), c'est bien parce qu'elle peut être remise en question chaque année. Le proviseur dit supposer que cette question ne comportait aucun sous-entendu.

3. Serait-il possible de faire un rappel à tous les personnels que les échanges professionnels entre nous doivent être poli ? Je parle plus précisément des échanges de mails sur nos boîtes professionnelles. Certaines personnes oublient les marques de politesses basiques ou écrivent sous le coup de l'émotion.

→ La direction a donné son accord pour travailler à la charte du droit à la déconnexion réclamée par certains, et que des représentants ont proposé d'élargir à la communication électronique. L'accent mis sur ces règles pourrait figurer dans cette charte, mais la direction n'a aucune intention de la rédiger de façon solitaire ou unilatérale, et cela fera l'objet d'une concertation qui reste à organiser.

4. J'espère que le LFIT a engagé des poursuites suite à la diffusion d'un tract homophobe et diffamatoire en salle des professeurs. Ceci crée une ambiance délétère alors que les conditions de travail depuis la rentrée sont excellentes. Il semble qu'un petit groupe de personnes a pour seul but de tout détruire dans cette école. Laissez-nous travailler sereinement avec nos élèves.

→ Le lycée ne peut pas porter plainte lorsqu'un personnel est concerné, mais peut inciter les personnes concernées à le faire si elles le souhaitent. Mais le proviseur condamne très fermement la diffusion écrite ou orale de contenus ou de propos visant à salir les personnes. Le procédé d'un tract anonyme déposé en salle des professeurs (et où que ce soit d'ailleurs) est détestable, lâche et bête. Cet acte minoritaire, qu'il soit le fait d'un individu ou d'un petit groupe, ne peut toutefois faire oublier ni effacer la qualité de travail et l'ambiance positive et constructive qui prévalent très majoritairement cette année.

5. Nouveaux tarifs des SI au lycée:

La somme de 197.000 yens annoncée en SI lycée correspond aux 5h de cours supplémentaires par rapport au tronc commun (pour être précis: 9h de cours spécifiques en 2nd, 8h30 en 1ère et 8h en Terminale).

Ce tarif est une somme non négligeable pour les familles en général. Les bourses, que le personnel du LFI Tokyo en contrat local peut également demander et qui peuvent être refusées, ne couvrent souvent pas tous les frais en cas de réponse positive.

Dans le cas des enseignants en contrat résident, l'avantage familial ne couvrira pas les tarifs SIA. Les situations peuvent être diverses: plusieurs enfants à charge, parent qui travaille seul... Les tarifs annoncés peuvent donc potentiellement devenir un obstacle financier.

Question:

Tout en comprenant les raisons d'une augmentation (et en remerciant la direction pour l'effort de transparence), ne serait-il pas envisageable de mettre en place un tarif ("raisonnable") en sections Orientale et Euro (= 2h/semaine + 2 examinateurs au Bac: HG et langue) afin de revoir à la baisse les tarifs annoncés pour la SI lors du CE du 18 novembre (pas de vote au dernier CA)?

→ Les tarifs seront votés au prochain CA pour la section internationale américaine au collège, conformément à ce qui avait été annoncé. Il n'a jamais été annoncé de tarification pour d'autres dispositifs, et cela n'est pas à l'étude. La question des avantages consentis aux personnels en contrat local peut être discutée, mais ce qui touche aux résidents n'est pas de notre ressort.

6. Des créations de poste sont votées au CE et des recrutements sont effectués par la CRH. Il semblerait qu'un ou deux représentants d'une liste souhaitent rendre l'utilisation du barème caduque (bien que simplement indicatif) ouvrant ainsi la porte à un retour possible à des pratiques de l'ancienne direction et à ses produits dérivés: flagornerie, copinage et courtoisie.

Quels critères de recrutement la direction souhaite-t-elle mettre en place le cas échéant? Quelle est la position des représentants des parents et représentants du personnel sur le sujet?

→ Le proviseur se dit fortement dérangé par le caractère calomnieux ou diffamatoire de cette question, et par le procès d'intention qu'elle exprime. Il refuse donc de répondre à la question ainsi formulée.

7. Je pense rester quelques années à Tokyo avant de m'envoler éventuellement pour d'autres horizons. Employée en CDD, investie dans mon travail tout autant que les CDI, ne serait-il pas possible de bénéficier également de bonus?

→ Une telle question a été posée en CRH: le bonus a été longuement négocié et le résultat a été celui-là. Une renégociation n'est pas d'actualité. Le statut des personnels en CDD est temporaire, puisqu'au bout de quelques années ils ont vocation à se voir proposer un CDI.

8. Lors du dernier CE un voyage était en attente de validation. Quel a été le budget final? Le voyage a-t-il été validé?

→ Au CE n°2 les projets présentés ont été votés, le budget figurait parmi les documents diffusés. Le voyage a bien été programmé par la suite, le budget ayant été tenu.

9. Charte des voyages:

"L'avis du Conseil d'établissement pourra être requis chaque année sur le maintien ou

l'augmentation de ces plafonds". Et pourquoi pas la baisse? A quel moment ce vote aurait-il lieu? Avant ou après la mise en place des projets par les enseignants?

Le sujet a été traité lors du dernier CA d'octobre 2019 (voir CR), puis mis au vote lors du dernier CE de novembre 2019 ("L'avis du Conseil d'établissement est défavorable à un relèvement du plafond"). Comment justifier d'un plafond si l'on entérine la possibilité de le dépasser en revenant chaque année dessus?

12. Peut-il être ajouté dans le document sur les voyages que l'administration doit recruter les accompagnateurs ?

Actuellement les enseignants le font, en plus du reste. C'est une grosse responsabilité.

Aussi, peut-on ajouter le rôle de M. Lamothe et de M. Negoro?

→ Les réponses à ces deux questions ont été apportées lors point 3 de l'ordre du jour portant sur les modifications de la Charte.

La clarification du rôle des deux personnes citées nécessite des échanges qui ne sont pas achevés.

10. Il semblerait qu'un enseignant ait bénéficié d'une formation (en France) dans le cadre de la réforme du lycée. La direction pourrait-elle donner des précisions quant à la nature de ce stage? Pour quel coût? Pour quelle valeur ajoutée?

→ L'AEFE a défini les modalités de prise en charge par la mutualisation des formations liées à la réforme du lycée, ces modalités ont été appliquées pour le stage concerné. Le proviseur dit ne pas comprendre ce que sous-tend cette question, et s'étonne de trouver parmi les questions diverses des mises en cause implicites de tel ou tel collègue, avec des conditionnels qui ouvrent la porte au mieux à l'inexactitude (la formation en question est à venir), au pire à la rumeur ; ce serait une piètre mentalité que de voir dans ses pairs des suspects.

Les représentants des personnels ajoutent qu'un dialogue direct entre personnels est toujours possible pour de telles questions.

11. Coronavirus :

Mon conjoint vient de m'annoncer que son entreprise ferme les voyages d'affaire avec l'ASEAN. L'AEFE va-t-elle donner des directives?

En 2003, les stages (formation continue) n'ont pas été annulés. Au final plusieurs collègues ont été mis en quarantaine à leur retour de stage.

Les personnels peuvent-ils annuler leur stage s'ils le souhaitent?

→ L'AEFE a reporté les trois stages prévus en Chine en février, la question ne se pose donc plus. L'ambassade de France ne nous a pas transmis d'autre élément ni de consigne. Les mesures seront ajustées si besoin. Nous suivons comme tout le monde l'évolution de la situation avec vigilance mais sans qu'il faille céder à la panique, non justifiée à Tokyo. Un personnel a demandé l'annulation de son stage, prévu ailleurs qu'en Chine : le proviseur n'a pas encore répondu sur le point de savoir comment se ferait la prise en charge du coût de cette annulation.

13. Il semblerait que le nombre de jours fériés japonais pris en compte dans le calendrier 2020/2021 serait maintenant limité à 4. Ces jours fériés sont particulièrement importants dans les familles japonaises et franco-japonaises. Ne serait-il pas possible de les maintenir à 5 comme l'année passée?

14. Tous les enseignants des niveaux CP et CE1 s'associent à la position du cycle 3 concernant le calendrier scolaire :

- pour le maintien de 5 jours fériés habituels (21 et 22 septembre, 23 novembre, 11 janvier et 11 février) et non 4 comme proposés par la direction ;
- pour que le lundi 4 janvier soit un jour de vacances.

Par ailleurs, le cycle 3 a soulevé un problème dans la consultation de l'équipe du primaire. En effet, il a été demandé aux collègues représentants au premier Conseil d'école de donner à titre individuel leurs avis ou remarques. Or, comme convenu en début d'année, les collègues siégeant au Conseil d'école représentent l'ensemble des collègues. Nous aurions tous dû être consultés via un Conseil des maîtres préalable au Conseil d'école lui-même préalable au Conseil d'établissement. Cette procédure n'a pas été suivie et ne peut nous satisfaire.

15. Concernant le calendrier scolaire, le cycle 3 (CM1-CM2) s'est positionné :

- pour le maintien de 5 jours fériés habituels (21 et 22 septembre, 23 novembre, 11 janvier et 11 février) et non 4 comme proposés par la direction ;
- pour que le lundi 4 janvier soit un jour de vacances.

Par ailleurs, le cycle 3 a soulevé un problème dans la consultation de l'équipe du primaire. En effet, il a été demandé aux collègues représentants au premier Conseil d'école de donner à titre individuel leurs avis ou remarques. Or, comme convenu en début d'année, les collègues siégeant au Conseil d'école représentent l'ensemble des collègues. Nous aurions tous dû être consultés via un Conseil des maîtres préalable au Conseil d'école lui-même préalable au Conseil d'établissement. Cette procédure n'a pas été suivie et ne peut nous satisfaire.

16. *En regardant le calendrier, je remarque que nous travaillons un jour de plus que cette année. or nous avons un jour férié de moins. Est-ce normal, y a t il une raison particulière pour ajouter l'année prochaine un jour de plus ?*

→ Le débat sur le calendrier est renvoyé au CE extraordinaire convoqué pour mardi 4 février. Le proviseur remercie ceux qui ont attiré son attention sur la distance prise par rapport à une application scrupuleuse des textes. Il rappelle qu'il avait annoncé à la prérentrée vouloir adopter une approche pragmatique et non dogmatique : il se réjouit de pouvoir compter sur tous pour que le pragmatisme ne fasse pas perdre de vue le cadre légal. Enfin, il ajoute que l'essentiel reste d'aboutir sur le fond et de façon consensuelle.

A l'issue des réponses apportées aux questions diverses, les membres du Conseil d'établissement reviennent sur différents points.

Les représentants des personnels enseignants posent la question du quorum à atteindre pour la tenue du Conseil d'école. M. Sansebastian précise que cette instance n'impose pas de quorum.

Les représentants des parents d'élèves précisent que la question relative à la tenue d'une réunion d'information sur Parcoursup est à mettre en lien avec la méconnaissance d'une partie des familles, notamment des familles japonaises, de la procédure et des différentes voies d'orientation après les études secondaires au LFI-Tokyo ; cette méconnaissance peut avoir un impact sur le choix des parcours de langues faits à l'école primaire ou des sections linguistiques au secondaire ; les représentants des élèves précisent que les choix d'orientation peuvent aussi se faire hors Parcoursup, ce qui complique encore l'information à donner, et soulignent que si les parents avaient une meilleure connaissance des voies possibles, ils pourraient ainsi mieux accompagner la réflexion de leurs enfants. La question de la pertinence d'élargir cette réunion aux familles du primaire est débattue par les membres du Conseil d'établissement. Le proviseur rappelle que si l'information est trop anticipée, le risque de transmettre des informations inexacts existe. Il rappelle par ailleurs l'importance de doser l'information donnée à des familles qui ont en principe choisi notre établissement de façon réfléchie. Les membres du Conseil d'établissement s'accordent sur la nécessité de donner cette information aux familles dès la classe de troisième, ainsi que sur le rôle de tous les acteurs éducatifs, enseignants comme parents, dans la construction du projet d'orientation des élèves.

M. Jublot informe les représentants des parents que les policiers avec qui nous sommes en lien sont prêts à participer à un café des parents pour échanger sur la manière d'interagir avec notre environnement local. Les représentants des parents proposent de les associer à la première réunion de rentrée.

La question de la sécurité aux abords de l'établissement est discutée, notamment celle relative à la traversée de la chaussée. Il est noté que des élèves, pour la grande majorité issus du secondaire, traversent la chaussée sans prêter attention à la circulation, le port d'écouteurs, l'usage du téléphone portable et l'effet de groupe contribuant à ce manque de vigilance. La piste d'intégrer cette réflexion au parcours citoyen des élèves est évoquée, de même que celle du rôle actif qu'ont à jouer les élèves dans cette sensibilisation auprès de leurs pairs. Sensibiliser les élèves par des actions concrètes aura assurément plus de poids qu'un discours moralisateur, soulignent les représentants des élèves. Sont évoquées la création d'affiches ludiques ou d'un livret d'accueil pour les élèves. Les représentants des parents rappellent que le positionnement par rapport à la responsabilité morale de l'école et des parents sur le trajet scolaire diffère entre la France et le Japon, ce qui peut parfois se révéler facteur d'incompréhension.

Pour finir, William Fabvre prend la parole : quitter des fonctions intérimaires et bénévoles n'est pas simple ; il remercie l'ensemble de la communauté scolaire pour l'accueil qui lui a été fait, dans un contexte spécial. Il a ainsi pu

mener sa mission de façon sereine. Il reste à Tokyo, et nous dit non pas adieu mais au revoir. Il est chaleureusement applaudi par les membres du Conseil d'établissement.

La séance est levée à 19h55.

La secrétaire de séance Marie Doyhambehere

Le secrétaire de séance adjoint Vincent Aimé

3. ACTUALISATION DE LA CHARTE DES VOYAGES

Les propositions de modifications ci-dessous n'ont pas encore été soumises à la concertation. Si les échanges lors du Conseil d'établissement font apparaître la nécessité d'un travail supplémentaire, l'adoption sera reportée au prochain Conseil d'établissement et le groupe de travail déjà réuni sur la question du plafond des SPAN sera mobilisé, en y associant des représentants des parents et des élèves.

Charte des voyages modifiée

Les modifications figurent en gras

I – INTRODUCTION

L'objectif de cette charte est de clarifier la finalité des voyages d'élèves au LFI Tokyo ainsi que les conditions de leur mise en application, et de concilier les initiatives du corps enseignant avec les attentes des parents et des participants.

II – PRINCIPES GENERAUX

Un voyage est une opportunité de développer un projet pédagogique. Il est initié par les enseignants, maîtres d'œuvre et responsables du projet. Il est ensuite avalisé par la direction de l'établissement.

Les voyages **scolaires, de groupe ou de classe**, font partie intégrante du projet d'établissement du lycée français international de Tokyo.

Ils sont des moments privilégiés qui permettent un enrichissement culturel ainsi que l'apprentissage de la vie en groupe dans un contexte nouveau. Priorité sera donnée aux voyages à l'intérieur du Japon.

Des voyages dont le projet pédagogique tourne autour de la « cohésion du groupe », remportent l'adhésion des élèves, notamment dans le secondaire. Le bénéfice de ces voyages est immédiat pour la classe (participants + accompagnateurs), car il permet de créer un véritable esprit de groupe qui développera une attitude positive tout au long de l'année.

Les voyages par niveau sont à encourager, même si les départs des différentes classes peuvent être échelonnés.

La durée maximale d'un voyage ne doit pas excéder 10 jours de classe pour le primaire et 5 jours de classe pour le secondaire, quelle que soit la destination.

Le montant maximum payé par les parents ne devra pas excéder **50 000 Yens** par voyage au Japon et **100 000 yens** à l'extérieur du Japon.

L'avis du CE pourra être requis chaque année sur le maintien ou l'évolution de ces plafonds. Toute recherche de moyens complémentaires de financement devra être cautionnée par la direction de l'établissement en concertation avec le maître d'œuvre du projet.

Le projet pédagogique et culturel du voyage doit être clairement expliqué aux parents et aux élèves concernés.

Le projet de voyage doit être déposé à la direction de l'établissement deux mois avant le voyage.

Les conditions de sécurité entourant le déroulement du voyage devront être analysées et pourront conduire à l'annulation du voyage si elles ne sont pas respectées.

La préparation détaillée d'un voyage ne pourra être engagée que si 80 % de l'effectif concerné s'engagent au préalable après avoir été informés des objectifs, des dates prévisionnelles, des modalités et du coût du voyage.

III– MODALITES :

L'organisation d'un voyage de classe se décompose en 8 étapes :

1. Concertation des professeurs qui désirent organiser le voyage, définition du cadre pédagogique et financier général, accord de principe de la direction de l'établissement.
2. Dépôt des projets **et de la liste des accompagnateurs pressentis (y compris des personnels non enseignants)** auprès de la direction de l'établissement en septembre et au moins deux mois avant le départ du voyage.
3. Validation des projets par la direction de l'établissement.

4. Réunion d'information auprès des parents sur le projet. Ils auront alors un délai compris entre 7 et 14 jours maximum pour réfléchir sereinement et s'engager.
5. La date limite de réponse, impérative, étant atteinte, les parents seront informés officiellement de la mise en œuvre du projet. Celle-ci dépendra du nombre de participants. La liberté de choix de chaque famille sera respectée par l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet.
Les premières dépenses liées au voyage ne pourront être effectuées qu'une fois le retour des lettres d'engagement signées par les parents.
6. Une information sur l'organisation pratique et le programme du voyage sera donnée aux parents.
7. Autorisation définitive de départ après avis du Conseiller Culturel et du Chef d'établissement. En cas d'événement grave, cette autorisation peut être annulée à tout moment précédant le départ effectif.
8. **Un bilan pédagogique pouvant prendre des formes diverses sera présenté aux familles au retour du voyage et transmis à la direction. Un bilan financier sera établi à l'issue du voyage.**
9. **Un référent interne accompagne les organisateurs dans l'élaboration du projet et dans le choix d'accompagnateurs extérieurs à l'établissement, selon des modalités précisées par une note de service.**

IV – ORGANISATION INTERNE :

Les élèves, majeurs ou mineurs, sont au cours du voyage sous la responsabilité des enseignants et des personnels d'encadrement. Chaque membre du groupe est acteur dans le dispositif de réussite du projet et, par son comportement, contribue au succès du voyage.

Même si les activités et les lieux sont différents, un voyage s'inscrit dans le cadre scolaire. En conséquence, les règles de vie en vigueur au LFI Tokyo s'appliquent de la même façon.

Les élèves ne participant pas au voyage seront accueillis au lycée pendant toute sa durée.

V – CAS DES ECHANGES SCOLAIRES

L'ouverture vers d'autres cultures, la communication avec des jeunes issus des pays d'une langue étudiée ou avec des jeunes d'autres pays étudiant la même langue sont les objectifs des échanges scolaires. A ce titre, le LFI Tokyo souhaite les développer.

L'accent peut être mis, dans l'élaboration et la définition du projet, sur :

- l'ouverture internationale de l'établissement,
- la mise en place d'un projet éducatif conjoint et durable,
- l'interdisciplinarité,
- l'amélioration des compétences linguistiques des élèves,
- la recherche d'un thème annuel déterminé par les équipes pédagogiques et les élèves.
Le séjour peut varier entre une durée de 7 à 15 jours dont la moitié au moins hors temps scolaire. Un hébergement familial réciproque sera, si possible, prévu.

VI – ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Les organisateurs trouveront en annexe des formulaires-types nécessaires à l'organisation du voyage :

- fiche projet précisant les objectifs pédagogiques et fiche financière,
- fiche médicale,
- autorisation du responsable légal.

Les enseignants tiendront informé l'établissement du déroulement du séjour, l'établissement relayera l'information auprès des familles.

Pour chaque voyage, une assurance « groupe—voyage » sera souscrite.

Les frais d'assurance seront compris dans le coût du voyage. Pour tout départ à l'étranger, les organisateurs du projet

s'assureront que les élèves sont bien en possession de titre de ce séjour en bonne et due forme. Les frais de visas seront compris dans le coût du voyage.

En cas de désistement d'un élève, quel qu'en soit le motif, le mode et le montant du remboursement seront définis par les conditions d'annulation stipulées par l'agence organisatrice ou tout autre prestataire de service.

Les conditions tarifaires d'annulation seront communiquées aux familles avec les autres informations sur le voyage.

En cas d'annulation de la part du lycée (pour une raison dûment justifiée, par exemple recommandation de l'ambassade), le lycée s'engage à rembourser aux parents le montant déjà versé, déduction faite des éventuels frais d'annulation.

A l'issue du bilan financier du voyage, s'il existe un reliquat, il sera utilisé :

- par l'équipe enseignante organisatrice du voyage pour financer une action pédagogique en lien avec le projet (réalisation d'un film ou d'un livre, développement de photos, animation pédagogique...)
- par la caisse de solidarité de l'établissement.

VII – FINANCEMENT :

Pour que le projet ait les meilleures chances de réussite, son coût doit être soigneusement étudié. La contribution demandée aux parents doit être calculée sincèrement afin d'évaluer justement les dépenses permettant à l'ensemble des élèves de partir.

Le coût du séjour des enseignants et des accompagnateurs sera inclus dans le budget, car il s'agit de déplacements et d'activités dans le cadre de leur mission.

VIII – COMMUNICATION ET APPLICATION DE LA CHARTE

Les documents préparatoires à chaque voyage doivent faire référence à la charte, disponible sur le site Internet de l'établissement.

IX – Caisse de solidarité

La Caisse de solidarité de l'établissement apporte une aide aux familles qui en font la demande. Cette aide est attribuée après avis de la Commission de la Caisse de solidarité, sollicitée et réunie autant que de besoin. Cette Caisse est alimentée par les dons des familles. Ceux-ci sont collectés :

- Lors de l'inscription ou de la réinscription
- Lors d'opérations diverses (par exemple la distribution ou la vente de photos de classe, en fonction des choix faits par l'établissement)
- Par un appel aux dons facultatifs joint à la facturation des voyages

7. STRUCTURE PEDAGOGIQUE DU SECONDAIRE 2020-2021

Collège

6^e : 4 divisions

5^e : 4 divisions

4^e : 4 divisions

(soit 1 division supplémentaire)

3^e : 3 divisions

Lycée

2^{nde} : 3 divisions

1^{er} : 3 divisions

Term : 3 divisions

8. LABELISATION GENERATION 2024

« L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constitue une occasion de conforter l'action de l'EPS obligatoire, du sport scolaire facultatif et des fédérations sportives. Pour la France, l'enjeu de cette double manifestation planétaire consiste notamment à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Le label Génération 2024 vient reconnaître l'engagement des écoles et établissements scolaires dans cette dynamique.

Le cahier des charges de ce label s'organise autour de 4 objectifs :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
3. Adapter les parcours des sportifs de haut niveau
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements »

Extraits du dossier de présentation Génération 2024

« Les deux premiers objectifs doivent être satisfaits pour les écoles du premier degré. Les établissements du second degré doivent satisfaire à plusieurs items couvrant au moins les trois premiers objectifs. Le conseil d'établissement se prononce sur la demande de labellisation et propose un référent *Génération 2024*. »

Extraits du courrier du Directeur de l'AEFE du 25 avril 2019

RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	Intitulé	Réalisé 2018/2019	Projection 2019/2020	BUDGET 2020/2021	Chapitre	Intitulé	Réalisé 2018/2019	Projection 2019/2020	BUDGET 2020/2021
601	ACHATS DE DENREES	¥ 77 796 698	¥ 84 804 436	¥ 80 000 000	706	PRESTATIONS DE SERVICES	¥ 1 985 928 417	¥ 2 121 457 143	¥ 2 241 677 153
603	VARIATIONS DE STOCK	-¥ 430 573	¥ 25 000	¥ 25 000	708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	¥ 5 773 300	¥ 7 210 000	¥ 9 500 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	¥ 81 393 570	¥ 85 264 014	¥ 93 470 000	741	SUBVENTIONS DE L'ETAT	¥ 175 559 772	¥ 202 553 168	¥ 208 850 000
613	LOCATIONS	¥ 47 501 990	¥ 43 767 180	¥ 45 020 000	744	SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET ORGANISMES INTERNATIONAUX	¥ 8 741 800	¥ 8 524 100	¥ 8 800 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	¥ 24 714 332	¥ 26 886 371	¥ 35 200 000	746	DONS ET LEGS	¥ 1 098 129	¥ 828 731	¥ 0
616	ASSURANCES	¥ 5 333 800	¥ 6 409 618	¥ 7 030 000	748	AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	¥ 295 000	¥ 0	¥ 2 500 000
617	ETUDES ET RECHERCHES	¥ 0	¥ 0	¥ 0	758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	¥ 49 993	¥ 1 540 000	¥ 500 000
618	DOCUMENTATION GENERALE	¥ 0	¥ 0	¥ 0	764	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	¥ 150 384	¥ 100 000	¥ 100 000
622	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	¥ 16 405 849	¥ 14 015 989	¥ 15 250 000	766	GAINS DE CHANGE	¥ 22 692 943	¥ 7 854 055	¥ 40 000 000
623	PUBLICITE ET COMMUNICATION	¥ 0	¥ 0	¥ 0	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	¥ 20 702 234	¥ 20 032 684	¥ 20 000 000
624	TRANSPORTS DIVERS	¥ 18 989 052	¥ 24 285 846	¥ 31 040 000	781	REPRISES SUR PROVISIONS	¥ 0	¥ 0	¥ 0
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS	¥ 5 126 000	¥ 6 056 671	¥ 9 880 000					¥ 0
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	¥ 3 255 689	¥ 3 858 733	¥ 4 100 000			¥ 0		¥ 0
627	FRAIS BANCAIRES	¥ 1 989 265	¥ 1 643 411	¥ 1 650 000			¥ 0		¥ 0
628	PRESTATIONS DIVERSES	¥ 176 072 292	¥ 185 881 141	¥ 180 600 000			¥ 0		¥ 0
63	IMPOTS, TAXES ET DROITS DIVERS	¥ 9 462 280	¥ 9 330 027	¥ 10 600 000			¥ 0		¥ 0
641	REMUNERATION PERSONNELS DE DROIT LOCAL	¥ 750 632 224	¥ 824 973 918	¥ 871 845 869			¥ 0		¥ 0
643	REMUNERATION PERSONNELS RESIDENTS	¥ 293 763 925	¥ 280 000 000	¥ 300 000 000			¥ 0		¥ 0
645	CHARGES PATRONALES DE PERSONNELS	¥ 82 818 865	¥ 113 651 112	¥ 124 163 000			¥ 0		¥ 0
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	¥ 1 751 017	¥ 2 292 714	¥ 2 835 000			¥ 0		¥ 0
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNELS	¥ 18 807 520	¥ 0	¥ 0			¥ 0		¥ 0
658	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	¥ 526 127 808	¥ 508 486 571	¥ 545 070 000			¥ 0		¥ 0
661	INTERETS D'EMPRUNT	¥ 30 769 725	¥ 28 046 141	¥ 26 500 000			¥ 0		¥ 0
666	PERTES DE CHANGE	¥ 39 212 472	¥ 40 041 000	¥ 40 000 000			¥ 0		¥ 0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	¥ 14 551 207	¥ 3 690 000	¥ 3 700 000			¥ 0		¥ 0
681	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	¥ 101 551 836	¥ 103 673 623	¥ 136 679 158			¥ 0		¥ 0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		¥ 2 327 596 843	¥ 2 397 083 516	¥ 2 564 658 027	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		¥ 2 220 991 972	¥ 2 370 099 881	¥ 2 531 927 153
RESULTAT		Réalisé 2018/2019 -¥ 106 604 871	Projeté -¥ 26 983 635	-¥ 32 730 874					

LISTE DES TARIFS

TARIFS 2019/2020				TARIFS 2020/2021				EVOLUTION	
				(hypothèse + 1,8%) à compter du 01/09/2020					
SCOLARITE		Français	Nationaux	Etrangers		Français	Nationaux	Etrangers	
	Maternelle	¥ 1 036 500	¥ 1 417 500	¥ 1 504 000	Maternelle	¥ 1 055 157	¥ 1 443 015	¥ 1 531 072	1,80%
	Primaire	¥ 942 400	¥ 1 281 800	¥ 1 360 100	Primaire	¥ 959 363	¥ 1 304 872	¥ 1 384 582	1,80%
	Primaire bilingue	¥ 1 036 500	¥ 1 417 500	¥ 1 504 000	Primaire bilingue	¥ 1 055 157	¥ 1 443 015	¥ 1 531 072	1,80%
	Collège	¥ 1 087 400	¥ 1 499 100	¥ 1 590 700	Collège	¥ 1 106 973	¥ 1 526 084	¥ 1 619 333	1,80%
	Collège SI	¥ -	¥ -	¥ -	Collège SI	¥ 1 225 973	¥ 1 645 084	¥ 1 738 333	CREATION (TARIF COLLEGE + TARIF SI 119 000)
	Lycée seconde	¥ 1 162 200	¥ 1 585 500	¥ 1 680 400	Lycée seconde	¥ 1 183 120	¥ 1 614 039	¥ 1 710 647	1,80%
	Lycée 1ère et Term.	¥ 1 131 900	¥ 1 555 200	¥ 1 650 100	Lycée 1ère et Term.	¥ 1 152 274	¥ 1 583 194	¥ 1 679 802	1,80%
				2019/2020	2020/2021				
1ère inscription FRA 1ère inscription nat. Tiers Réinscription		¥ 350 000							
		¥ 570 000	INCHANGE						
		¥ 19 000							
				2019/2020	2020/2021				
EXAMENS		¥ 5 000							
		¥ 10 000	INCHANGE						
		¥ 40 000							
				2020/2021 (à compter du 01/09/2020)		EVOLUTION			
1/2 PENSION	MATERNELLE	¥ 111 800	¥ 112 918			1%			
	ELEMENTAIRE	¥ 142 700	¥ 144 127			1%			
	COLLEGE	¥ 160 750	¥ 162 358			1%			
	LYCEE	¥ 160 750	¥ 162 358			1%			
				2019/2020	2020/2021				
TRANSPORT	MATERNELLE	¥ 350 000							
	ELEMENTAIRE	¥ 350 000	INCHANGE						
				2019/2020	2020/2021				
PERISCOLAIRE	Garderie matin	¥ 350							
	Garderie 16h15	¥ 350							
	Garderie 17h30	¥ 1 250							
	Garderie 18 h	¥ 1 600							
	Garderie merc.	¥ 2 500							
	Péri (séance)	¥ 1 500							
	Navette (année)	¥ 15 000							